

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 20265

présenté par

Mme Keke, M. Corbière, Mme Chikirou, Mme Maximi, M. Mathieu et M. Martinet

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« peuvent se voir appliquer par l'autorité administrative »,

le mot :

« encourent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement vise à rendre effective la sanction administrative en matière de non-respect des objectifs en matière d'emploi des seniors.